

Compte-rendu de la séance du vendredi 29 avril 2016

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint,
Monsieur Antonin GIBERT, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER,
Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, Conseillers

Représentés : Monsieur Jean-Louis DROUARD représenté par Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL représentée par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Madame Mélanie BRESSION représentée par Madame Caroline DALLE-NOGARE

Secrétaires de la séance : Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Divers

PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3ANS (D 2016 033)

Le Maire invite Stéphane Berthelot, Directeur de l'école de Châtel-Censoir à expliquer son projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans aux élus. M. Berthelot expose point par point les différents aspects du projet.

Considérant que le débat entre les élus n'est pas propice à l'expression personnelle de chacun, le Maire propose de voter à bulletin secret.

Les résultats du dépouillement se composent comme suit : 7 voix pour et 7 voix contre.

Considérant l'égalité des suffrages exprimés et selon l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, réglementant le vote des délibérations, la proposition est rejetée.

DIVERS

- En raison de l'aide fournie par le club de pétanque lors de la réhabilitation du logement rue du Colonel Rozannof, le Conseil Municipal décide de réparer les bancs utilisés par le club.

-M. AUCAMUS, président du club de pétanque de Châtel-Censoir a demandé à la commune s'il était possible de supprimer un terrain de tennis et de le réaménager en terrain de boules, en raison du nombre grandissant de joueurs de pétanque. Le Conseil Municipal ne souhaite pas engager ce type de frais.

- Le Maire offre le pont de l'ascension aux employés de la commune, excepté du personnel de l'Agence Postale.

Fin de séance à 21h50